



Le Bulletin

Volume 51 Numéro 6

Édition du 10 novembre 2022

Dans ce Bulletin

Dépôt des demandes sectorielles et intersectorielles.....p.1-2

Dépôt sectoriel.....p. 2-3

Convocation à l'assemblée générale du 29 novembre 2022.....p.3

Augmentation des primes d'assurance collective pour 2023.....p.4

À l'Agenda

Mardi 22 novembre 2022

Session de formation des nouvelles personnes déléguées (inscriptions requises)

Heure : 16 h 30

Lieu : Corporation du Fort Saint-Jean
15, Jacques-Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu

SUIVI DE LA :

Troisième rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure: 19 h (inscriptions dès 18 h 30)

Lieu: Corporation du Fort Saint-Jean
15, Jacques-Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu

Mardi 29 novembre 2022

Première assemblée générale 2022-2023

Heure : 18 h 30

Lieu : Corporation du Fort Saint-Jean
15, Jacques-Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu

Dépôt des demandes sectorielles et intersectorielles:

En route vers la prochaine négociation nationale!

Les demandes intersectorielles du Front commun et sectorielles de la FSE ont respectivement été déposées les 28 et 31 octobre 2022 .

Un front commun pour les employés du secteur public

Contrairement à la dernière négociation intersectorielle, nos démarches, afin de constituer un front commun entre la CSN, la FTQ et la CSQ, ont porté fruit pour la présente ronde des négociations. Le slogan de cette alliance est: « *Nous, d'une seule voix* ». De plus, à titre d'information, rappelons-nous que la négociation intersectorielle traite de quatre grands enjeux qui nous préoccupent soit : le salaire, les assurances, les droits parentaux et la retraite. Elle ne vise pas uniquement les enseignantes et les enseignants, mais tous les employés de la fonction publique québécoise.

Salarial

La nouveauté cette année est une demande afin d'inclure un mécanisme permanent d'indexation des salaires basé sur l'indice des prix à la consommation. **De plus**, on demande un rattrapage salarial de :

- 2% la première année;
- 3% la deuxième année;
- 4% la troisième année.

- suite page 2

Basée sur les prévisions de l'inflation, cette demande pourrait frôler les 20% et plus pour la durée de la prochaine convention, soit trois années.

Les assurances

Nous demandons, une fois de plus, une contribution substantielle de l'employeur à notre assurance collective ainsi qu'un accès à cette assurance, peu importe le statut d'emploi. De plus, le front commun revendique un engagement du Gouvernement afin d'instaurer un régime public et universel d'assurance médicaments.

Les droits parentaux

Nous revendiquons une augmentation de la durée du congé de paternité avec indemnités compensatoires et une amélioration dans les possibilités d'aménagement des congés sans solde sous les droits parentaux. Nous de-

mandons également que l'employeur tienne compte des mises à pied cycliques dans le versement de ses indemnités (exemple : fin de contrat durant l'été pour les enseignantes et les enseignants à statut précaire).

La retraite

Les demandes effectuées sont principalement sur l'assouplissement des mesures pour la retraite progressive, l'augmentation de l'âge maximal de participation au RREGOP jusqu'à 71 ans, pour ceux et celles qui débutent tardivement dans la profession, par exemple. On demande également l'instauration de la prestation anticipée. Ces demandes sont à coût nul ou à faible coût afin d'éviter un impact à la hausse sur le taux des cotisations.

Dépôt sectoriel

Le dépôt sectoriel, pour sa part, aborde principalement la composition de la classe et de la tâche enseignante. Nous y retrouvons plusieurs demandes qui pourraient impacter notre travail au quotidien.

La composition de la classe

Des discussions sont toujours en cours entre les affiliés de la FSE pour le dépôt des revendications liées à la composition de la classe. Les recommandations qui seront adoptées en conseil fédéral seront déposées un peu plus tard au courant de l'exercice.

La tâche

Pour le préscolaire et le primaire, nous souhaitons libérer de l'espace au niveau de la tâche éducative. En ce qui concerne le préscolaire, cela serait réalisé en incluant le temps d'accueil et les déplacements au temps d'activité et d'éveil. Ce temps resterait plafonné à 23 h 30 / 5 jours, ce qui diminuerait le temps de présence élèves pour les activités d'éveil des enseignants de ce secteur par rapport à ce qui est vécu actuellement. Nous demandons pour le primaire, une diminution du temps d'enseignement. Pour le secondaire, nous voulons plafonner le nombre de périodes de cours et leçons (afin d'éviter, no-

tamment, des tâches à 28 périodes d'enseignement par cycle de 9 jours) et ajuster le temps moyen d'enseignement, si nécessaire, pour le permettre.

Pour tous les secteurs, nous voulons éviter de créer des espaces d'assignations supplémentaires et nous souhaitons augmenter la proportion du temps où le travail est déterminé par l'enseignante ou l'enseignant (actuellement 5 h / semaine). Nous demandons, pour l'Éducation aux adultes et la FP, la même chose que pour le secteur jeune avec les adaptations propres à leur tâche. D'autres demandes pourraient s'ajouter.

Classes d'accueil

Nous demandons l'ouverture de classes supplémentaires, et s'il s'avérait impossible de le faire, de permettre l'utilisation des sommes prévues selon certaines balises pour répondre aux besoins des milieux.

L'enseignement à distance

Nous souhaitons baliser et encadrer la pratique afin de ne pas laisser l'entière gestion de l'horaire et du lieu de travail à la direction.

Autonomie professionnelle

Nous voulons établir que 50% des journées pédagogiques puissent s'accomplir en télétravail. De plus, nous souhaitons que seules les activités professionnelles nécessitant une présence récurrente de l'enseignante ou de l'enseignant et qui sont fixées à son horaire doivent se faire à l'école. Les autres tâches professionnelles pourraient être effectuées à un endroit déterminé par l'enseignante et l'enseignant.

Groupes particuliers

Plusieurs demandes sont adressées pour certains groupes dont les enseignantes et les enseignants en adaptation scolaire, les orthopédagogues, les spécialistes du préscolaire / primaire, les enseignantes et les enseignants de la FP et de l'Éducation des adultes. Celles-ci se retrouvent dans le document actuellement disponible sur le site web du SEHR(CSQ).

La rémunération

Comme à la dernière négociation, nous revendiquons une rémunération lorsque nous devons remplir un formulaire requis par un élève, son parent ou son interve-

nant externe. On souhaite augmenter la compensation pour les dépassements d'élèves et bonifier la rémunération pour une suppléance effectuée par une enseignante ou un enseignant à temps partiel ou légalement qualifié. Nous voulons aussi harmoniser notre échelle de traitement avec les autres échelles de la structure salariale et selon divers paramètres.

Attraction rétention du personnel

Nous demandons une réduction du temps prévu (2 mois) pour le déclenchement d'un contrat à temps partiel. Nous souhaitons aussi permettre la création de contrats comprenant une partie de suppléance occasionnelle pouvant combler la tâche jusqu'à 100%. Pour le secondaire, nous souhaitons reconnaître les tâches à 24 périodes de 75 minutes sur 9 jours comme étant des tâches à 100%. Enfin, nous voulons assurer, pour les enseignantes et les enseignants à temps partiel, un pourcentage de tâche éducative, de rencontres collectives et de parents, proportionnel au temps de présentation des cours et leçons.

Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive et représente une partie des éléments revendiqués au sectoriel, selon ce qui a été déposé à l'heure actuelle. Pour consulter ce dépôt, visitez notre site web au: www.sehr-csq.qc.ca

Convocation à la première assemblée générale 2022-2023

C'est le 29 novembre prochain qu'aura lieu cette première rencontre afin de traiter différents dossiers.

À cette occasion, et tel que mentionné dans un courriel envoyé à tous les membres 30 jours avant la tenue de l'assemblée, nous soumettrons deux modifications aux Statuts et règlements du SEHR. En effet, comme nous nous sommes dotés, lors de l'assemblée générale de mai dernier, d'un petit fonds de grève avec les surplus accumulés au fil des années, nous devons désormais intégrer cette modification à nos statuts.

De plus, il sera question, bien entendu, des dépôts syndicaux concernant les négociations intersectorielles et sectorielles. Un plan d'action devra être réfléchi et adopté afin de se préparer aux actions de mobilisation qui devront être prises très bientôt.

Augmentation des primes d'assurance collective pour 2023

Nous avons vu les signes à l'horizon, mais nous avons eu la confirmation à la fin du mois d'octobre que notre régime d'assurance médicaments a engendré un déficit pour l'année 2021.

Assurance médicaments et régimes complémentaires facultatifs

En effet, le coût moyen des médicaments a subi une hausse de 6%, et le nombre de réclamations a augmenté de 110 000 unités en 2021 par rapport à l'année 2020. Compte tenu de la situation, le coût de l'assurance subira une hausse de 15% (le seuil de plafonnement prévu lors du choix de notre assureur collectif). N'eût été du plafonnement convenu lors de notre adhésion à Alter Ego, l'augmentation aurait été de 29% pour 2023. Différentes mesures sont actuellement mises en place pour amortir et réduire cette hausse dans les prochaines années et assurer la pérennité du régime.

Assurance dentaire

Du côté de l'assurance dentaire, l'augmentation sera de 6%, une hausse importante, mais bien en deçà de la majoration maximale convenue avec l'assureur lors de l'appel d'offres.

Assurance-salaire longue durée

Aucune augmentation n'est prévue pour ce volet de notre assurance.

Assurance vie

Aucune augmentation n'est prévue pour 2023, nous maintenons les mêmes tarifs depuis 2021.

Si les coûts explosent actuellement, c'est en partie parce que plusieurs cotisants ignorent le fonctionnement d'une assurance-collective. Ceux-ci cherchent alors à rentabiliser leur contribution en consommant des services en fonction du désir d'en « avoir pour leur argent » plutôt qu'à cause d'un réel besoin.

Dans une assurance collective, ceux qui sont en bonne santé se trouvent à payer pour ceux et celles qui ne le sont pas. C'est le principe même de l'assurance. En effet, les personnes qui ont de grands besoins en médicaments et en soins de santé ne sont pas à même d'en assumer les coûts, ils sont alors bien heureux de pouvoir compter sur cette protection dont ils ne peuvent se passer pour assurer leur bien-être, voire même leur survie. Les autres n'en tirent pas de bénéfice, sachant toutefois, que si un jour le malheur frappait à leur porte, le groupe assumerait le plus gros de la facture pour eux.

Si tout un chacun veut retirer les bénéfices de ses cotisations, cette consommation de produits et services frivole ajoute alors une pression à la hausse sur les coûts du régime, ce qui entraîne une spirale d'augmentation sans fin. Afin de contrer ce mouvement haussier, il est très important de recommencer à penser au collectif plutôt qu'à l'individuel. Nous devons respecter l'esprit dans lequel ce régime a été instauré pour maintenir un coût plus acceptable et respectueux de tous.

NOUS CONTACTER

Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ)

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire :
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 17 h (vendredi 15 h 45)